

05.2026

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**  
**portant délégation de fonction à la 1<sup>ère</sup> adjointe**

**Le Maire de la Commune de WITTERSHEIM,**

- ⇒ **VU** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-18 ;
- ⇒ **VU** la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints ;
- ⇒ **Vu** le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints en date du 20 mars 2026

**CONSIDERANT** qu'il convient pour assurer la bonne administration communale de déléguer une partie des fonctions du maire aux adjoints,

**ARRETE**

**Article 1 :** délégation est donnée à Madame Brigitte Winstel, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire, à l'effet d'exercer, sous la surveillance et la responsabilité du maire, les fonctions suivantes :


- Finances et budget
- Affaires scolaires et jeunesse
- Actions sociales
- Communication et relation avec les habitants
- Environnement et cadre de vie
- Vie associative, culturelle et sportive
- Organisation des cérémonies communales
- Gestion du cimetière

**Article 2 :** dans le cadre de cette délégation, Madame Brigitte Winstel est habilitée à signer tous documents relatifs aux matières susmentionnées.

**Article 3 :** le maire demeure responsable des actes pris dans le cadre de cette délégation.

**Article 4 :** le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la commune, notifié à l'intéressé et transmis au représentant de l'Etat dans le département.

Fait à Wittersheim, le 26 mars 2026  
Le Maire  
Jean-Marc STEINMETZ

 JEAN MARC STEINMETZ  
MAIRE  
9 avr. 2026

